



Transports URBAINS



FORUM EUROPEEN DES TRANSPORTS

Ce forum s'est tenu le 1^{er} mars dernier à Paris à l'initiative de différents syndicats. Rien de bien nouveau en est sorti, nous avons pu entendre les poncifs habituels assortis de bon nombre de YA QU'A.....

Quelques remarques des représentants de la CFTC présents à ce forum :

Le projet de règlement Européen est gelé, en attendant le Conseil des Ministres de l'Europe, Bruxelles laisse aux états la gestion des gros réseaux de service public. La gestion des services publics fait peur compte tenu de l'échec de la privatisation Anglaise. Même en France, les deux services publics abandonnés intégralement aux seules valeurs capitalistiques privé, ORLYVAL et EUROTUNNEL sont des gouffres financiers.

Compte tenu de **l'intégrisme libéral** dont font preuve certains députés Européens, il y a quand même de gros dangers à l'horizon. Le mot "règlement" implique qu'il n'y aura pas débat et que s'il est adopté, il deviendra applicable immédiatement.

Enterrer la subsidiarité (primauté de décision aux tutelles locales) serait **voler aux citoyens les services publics dont ils sont propriétaires lorsqu'ils les subventionnent avec leurs impôts.**

La concurrence serait faussée de toute façon, puisque les entreprises publiques sont obligées de publier leurs comptes, il ne resterait plus aux postulants qu'à proposer un prix inférieur pour avoir le marché tout en sachant qu'ils ne pourront pas en assumer correctement le cahier des charges, donc **au détriment du service rendu aux citoyens.**

La compensation financière donnée aux entreprises de service public n'est pas opposable. Face à ceux qui disent que la concurrence est faussée il suffit d'argumenter que, puisque cette compensation existe en raison des contraintes imposées, la subvention est légitime pour avoir un service de qualité et c'est à la concurrence d'apprécier la faisabilité du cahier des charges au coût qu'ils proposent.

La concurrence se fait toujours sur le dos des personnels et il serait juste que **des règles du jeu soient établies** au niveau Européen avec un cahier des charges commun tant pour le service à rendre que pour les seuils de rémunération ou que des conditions d'utilisation du personnel.

La RATP, par exemple, offre des conditions de travail très différentes à ses employés des filiales de celles de ses agents Parisiens. Au moment où l'Europe accueille les pays de l'Est, il faut prendre garde à ne pas laisser se créer **de véritables pavillons de complaisance des transports urbains.**



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

